



Nombre de conseillers..... 17  
En exercice..... 15  
Présents à la séance..... 12  
Pouvoirs..... 03  
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2020**

**2020-012      BUDGET ANNEXE DU SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE  
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019**

Le 4 mars 2020 à XXXX, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Président, suite à la convocation faite le XXXXXX.

**Présents :** Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard LANTERI, Madame Corinne CARCREFF, Madame Marie-Thérèse LEBLEGUET, Madame Marie-Laure HODE, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Michel METENIER, Monsieur Pascal CHOMEL, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Claudine QUEMPEL, Monsieur Marcel BARBES

**Pouvoirs :** Monsieur Pierre-Yves MARTIN donne le pouvoir à Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard PRUDHOMME donne le pouvoir à, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Françoise BITATSI-TRACHET donne le pouvoir à Monsieur Michel METENIER

**Excusés :**

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance, Madame Morsa, Directrice Générale des Services, a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

**2020-012**     **BUDGET ANNEXE DU SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019**

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe du service soins infirmiers à domicile présenté par le comptable public,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2019, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 :     Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du services de soins infirmiers à domicile et de ses annexes pour l'année 2019, qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public, et tel que synthétisé ci-dessous par section et par chapitre.

<b>Section d'exploitation</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Charges de la section d'exploitation</b>	<b>Réalisé 2019</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation (GI)	16.205,95 €
012	Dépenses afférentes au personnel (GII)	553.700,99 €
016	Dépenses afférentes à la structure (GIII)	20.264,64 €
002	Déficit d'exploitation reporté (N-1)	0.00 €
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>590.171,58 €</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Produits de la section d'exploitation</b>	<b>Réalisé 2019</b>
017	Produits de la tarification (GI)	611.212,61 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation (GII)	20.585,63 €
019	Produits financiers et produits non encaissables	487,94 €
002	Excédent d'exploitation reporté N-2	19.498,65 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>651.784,83 €</b>
	Résultat antérieur (excédent)	19.498,65 €
	Résultat affecté à la section d'investissement	0.00 €
	Résultat de l'exercice 2019	42.114,60 €
	Résultat cumulé de clôture 2019	61.613,25 €

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

<b><u>Section d'investissement</u></b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Emplois</b>	<b>Réalisé 2019</b>
18	Compte de liaison	00,00 €
20	Immobilisations incorporelles	00,00 €
21	Immobilisations corporelles	35.997,20 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00 €
<b>Total des emplois</b>		<b>35.997,20€</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Ressources</b>	<b>Réalisé 2019</b>
10	Apports - dotations - réserves	169,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	7.451,06 €
001	Solde d'exécution reporté (N-1)	67.266,57 €
<b>Total des ressources</b>		<b>74.886,63 €</b>
	Solde d'exécution antérieur	67.266,57 €
	Solde d'exécution de l'exercice 2019	- 28.377,14 €
	Solde d'exécution à la clôture 2019	38.889,43 €
	Restes à réaliser en dépenses	00,00 €
	Restes à réaliser en recettes	0,00 €
	Solde d'exécution net 2019	100.502,68 €

Article 2 : Reconnaît la sincérité des rattachements de :  
- 2.209,04 € en dépenses de fonctionnement

Article 3 : Adopte le compte administratif 2019 et les annexes du budget annexe du SSIAD.

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Annexe 1 : Compte administratif 2019 du budget annexe du SSIAD

Ainsi fait et délibéré en séance le 4 mars 2020.



  
M. Pierre-Yves **MARTIN**  
Président du **CCAS**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*